

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation des 7 nouveaux cars de la régie des transports du Conseil général de l'Orne

Le 16 novembre 2007, la Commission permanente du Conseil général de l'Orne a décidé de faire un effort particulier pour accélérer le renouvellement du parc des autocars de la régie départementale des transports. Suite à un appel d'offres européen, il a été décidé d'acheter sept véhicules neufs répondant à la norme environnementale Euro 4 (diminuant le rejet des nitrates d'azote). Ils sont tous équipés de boîte automatique afin d'assurer un confort à la fois pour les enfants transportés et pour les conducteurs. Cela permet aussi au conducteur de porter une plus grande attention à la route. Ils sont également dotés de ceintures de sécurité (comme cela est obligatoire dans tous les véhicules construits après 2000).

Trois véhicules de 39 places ont été livrés et ont été affectés définitivement sur les cantons du Mêle-sur-Sarthe, de Courtomer et d'Athis-de-l'Orne.

Trois autres véhicules de 59 places ont été livrés et ont été affectés définitivement sur les cantons de Bellême, Mortagne-au-Perche, et d'Exmes.

Un dernier véhicule de 63 places permettant la prise en charge des personnes à mobilité réduites (Handicapés, personnes âgées,...) est affecté sur le canton de Moulins-la-Marche.

Le coût de ces achats est de 1 200 000 €.

L'âge du parc des véhicules de la régie est ainsi passé de 09 ans et 4 mois à 05 ans et 4 mois (la moyenne nationale étant de 11 ans ; dans l'Orne, l'âge maximum fixé dans nos contrats est de 16 ans).

Tous nos véhicules sont également dotés de bandes rétro réfléchissantes tout autour du car, afin de les rendre encore plus visibles aux lumières des phares, de nuit ou par faible luminosité. Une caméra est fixée à l'arrière du car pour sécuriser les marches arrière. Devant, pour voir les "petits" qui passent sous le pare-brise, nous avons implantés un rétroviseur qui supprime cet angle mort. Enfin, le car est équipé de warning en partie haute à l'avant comme à l'arrière, pour être bien visible aux arrêts. Ce dispositif est complété par un pictogramme lumineux qui lui aussi s'allume à l'ouverture des portes lorsque les enfants montent ou descendent du car.

La régie des transports, avec ses 39 autocars, assurent 20% du transport scolaire (3100 enfants transportés sur les 17 000 inscrits). Les cars de la régie parcourent chaque année environ 1 million de kilomètres. Son budget est de 2 millions €, sur un budget total des transports d'un peu plus de 17 millions €. Le coût moyen d'un enfant transporté est aujourd'hui d'environ 850 €.



Contact presse :

France-Laure SULON
Directrice de la Communication
02.33.81.60.00 poste 1224
dircom@cg61.fr